



**Programme des
Nations Unies
pour l'environnement**



UNEP

Distr.
GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ImpCom/22/4
18 juin 1999

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMITE D'APPLICATION DE LA PROCEDURE
APPLICABLE EN CAS DE NON RESPECT DU
PROTOCOLE DE MONTREAL

Vingt-deuxième réunion

Genève, 14 juin 1999

RAPPORT DU COMITE D'APPLICATION DE LA PROCEDURE APPLICABLE
EN CAS DE NON RESPECT DU PROTOCOLE DE MONTREAL
SUR LES TRAVAUX DE SA VINGT-DEUXIEME REUNION

I. INTRODUCTION

1. La vingt-deuxième réunion du Comité d'application de la procédure applicable en cas de non respect du Protocole de Montréal s'est tenue au Palais des Nations, à Genève, le 14 juin 1999.

II. QUESTIONS D'ORGANISATION

A. Ouverture de la réunion

2. La réunion a été ouverte par le représentant du Secrétariat le lundi 14 juin 1999 à 10 heures.

B. Participation

3. Ont participé à la réunion les membres du Comité des pays suivants : Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Bolivie, Etats-Unis d'Amérique, Kenya, Lettonie, Mali, Pakistan, Pologne et Royaume-Uni.

K9910612 160799

090830

/...

Par souci d'économie, le présent document a été imprimé en nombre limité. Aussi les participants sont-ils priés de se munir de leurs propres exemplaires et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

4. Ont également pris part à la réunion des représentants des organismes d'exécution du Fonds multilatéral pour l'application du Protocole de Montréal - Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et Banque mondiale - et les secrétariats du Fonds multilatéral et du Fonds pour l'environnement mondial (FEM). Un membre du Groupe de l'évaluation technique et économique était également présent.

5. A l'invitation du Comité, des représentants de la Fédération de Russie et de l'Ukraine ont assisté à la réunion pour participer à des discussions sur les progrès accomplis par leur pays dans le sens du respect du Protocole de Montréal.

6. La liste complète des participants est jointe dans l'annexe au présent rapport.

C. Election du Président et du Vice-Président

7. Le Comité a élu M. Tom Land (Etats-Unis d'Amérique) Président et M. Mamadou Iam Diallo (Mali) Vice-Président et Rapporteur.

III. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET ORGANISATION DES TRAVAUX

8. Le Comité a adopté l'ordre du jour amendé ci-après sur la base de l'ordre du jour provisoire distribué sous la cote UNEP/OzL.Pro/ImpCom/22/1 :

1. Ouverture de la réunion.
2. Election du Président et du Vice-Président.
3. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
4. Examen de renseignements sur le non-respect du Protocole par certaines Parties, ainsi que de déclarations de ces Parties, et adoption des recommandations éventuelles à la onzième réunion des Parties.
5. Examen du rapport mis à jour sur les données fournies pour 1996, 1997 et 1998 en vertu de l'article 7 du Protocole.
6. Déclaration des représentants du secrétariat du Fonds multilatéral, du secrétariat du FEM et des organismes d'exécution du Fonds multilatéral (PNUD, PNUE, ONUDI, Banque mondiale) sur les activités de ces organismes dans les pays bénéficiaires de leur assistance.

7. Questions diverses.
8. Clôture de la réunion.

IV. EXAMEN DE RENSEIGNEMENTS SUR LE NON-RESPECT DU PROTOCOLE PAR CERTAINES PARTIES, AINSI QUE DE DECLARATIONS DE CES PARTIES, ET ADOPTION DES RECOMMANDATIONS EVENTUELLES A LA ONZIEME REUNION DES PARTIES

9. Le Secrétariat a appelé l'attention du Comité sur le paragraphe 3 du document UNEP/OzL.Pro/ImpCom/22/2, qui résume des renseignements sur le respect du Protocole et les plans d'élimination progressive, les repères et l'appui financier en ce qui concerne les Parties qui faisaient l'objet de décisions adoptées à la dixième Réunion des Parties. En mettant à jour les renseignements contenus dans ce document le Secrétariat a noté que toutes les Parties énumérées au paragraphe 3, y compris l'Azerbaïdjan et l'Ouzbékistan, avaient à présent présenté des données pour 1997.

10. Après un débat, le Comité a décidé :

- a) De prendre note du rapport du Secrétariat;
- b) De prier le Secrétariat de collaborer avec les représentants du Fonds pour l'environnement mondial et du PNUD pour rédiger une mise à jour des renseignements figurant dans le document UNEP/OzL.Pro/ImpCom/22/2 à la lumière d'activités récentes d'élimination progressive des pays concernés;
- c) De convenir qu'il n'était pas nécessaire de demander des repères rétroactifs pour 1997 et 1998, mais que les repères pour 1999 et les années suivantes étaient très importants pour évaluer les progrès accomplis par les Parties dont on avait constaté qu'elles ne respectaient pas le Protocole;
- d) De demander au Secrétariat d'envoyer des lettres aux Parties faisant l'objet des décisions X/20 - X/28 qui n'avaient pas soumis leurs repères pour l'élimination progressive des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, afin de leur demander de soumettre ces repères pour 1999 et les années suivantes jusqu'à la date d'élimination définitive pour laquelle elles s'étaient engagées en ce qui concerne les substances réglementées pertinentes.

Bulgarie

11. En ce qui concerne la Bulgarie, le Comité :

a) A noté que ce pays semblait ne pas avoir respecté le Protocole en 1996 et 1997, mais l'avoir fait en 1998;

b) A demandé au Secrétariat d'écrire au Gouvernement bulgare pour lui demander de fournir des renseignements au sujet de son apparent non-respect du Protocole en 1996 et 1997, de confirmer un plan d'élimination progressive faisant apparaître une élimination des substances réglementées pertinentes pour 1998; et de confirmer que ce respect serait maintenu. La Bulgarie devait être invitée à assister à la prochaine réunion du Comité d'explication afin de donner une explication verbale de la situation dans ce pays en ce qui concerne le respect du Protocole de Montréal.

Turkménistan

12. Au sujet du Turkménistan, le Comité :

a) A noté que ce pays n'avait pas encore fourni de données pour l'année de base;

b) A noté que le Turkménistan semblait ne pas avoir respecté le Protocole en 1996 et 1997, mais l'avoir fait en 1998;

c) A prié le Secrétariat d'écrire au Gouvernement turkmène pour lui demander de lui communiquer les données requises, et de fournir au Comité d'application, par son intermédiaire, un plan d'élimination progressive comportant des repères spécifiques. Le Turkménistan devrait être invité à assister à la prochaine réunion du Comité d'application afin de donner une explication verbale de la situation dans ce pays en ce qui concerne le respect du Protocole de Montréal.

V. EXAMEN DU RAPPORT MIS A JOUR SUR LES DONNEES COMMUNIQUEES POUR 1996, 1997 ET 1998 CONFORMEMENT A L'ARTICLE 7 DU PROTOCOLE

13. Le Secrétariat a signalé à l'attention du Comité son rapport sur les données fournies par les Parties conformément aux articles 7 et 9 du Protocole de Montréal (UNEP/OzL.Pro/ImpCom/22/3). Il a distribué une mise à jour des renseignements figurant dans ce document, en soulignant que sur les 166 Parties qui devaient présenter des données pour 1997, 139 l'avaient fait, dont 102 relevant de l'article 5. En revanche, 27 Parties seulement avaient communiqué des données pour 1998, dont 23 relevant de l'article 5.

14. Notant que cinq Parties qui ne relevaient pas de l'article 5 (la Grèce, Israël, le Japon, le Liechtenstein et la Slovaquie) n'avaient pas encore communiqué de données pour 1997, le Comité a demandé que le Secrétariat écrive à ce sujet aux gouvernements de ces Parties en joignant à sa lettre un exemplaire du nouveau manuel de présentation de données mis au point par le PNUE.

15. Plusieurs représentants ont demandé que le Secrétariat complète les documents futurs en fournissant des renseignements sur les quantités effectives de substances réglementées, en plus des pourcentages, en résumant les changements survenus dans la production et la consommation des substances qui appauvrissent la couche d'ozone. Il a aussi été suggéré que des présentations graphiques des données seraient utiles, de même que des présentations de données sur le site Web du Secrétariat.

16. Le représentant d'Antigua-et-Barbuda a informé le Comité que les données demandées à son pays avaient été incluses dans le programme national de son Gouvernement, mais qu'une omission interne avait empêché de les extraire et de les communiquer au Secrétariat. C'était maintenant chose faite, et les données nécessaires seraient soumises à la présente réunion.

17. Le Comité a noté plusieurs tendances positives ainsi que plusieurs préoccupations révélées dans les données communiquées au Secrétariat, et convenu que le Président devrait refléter les unes et les autres dans son rapport au Groupe de travail à composition non limitée.

VI. DECLARATIONS DE REPRESENTANTS DU SECRETARIAT DU FONDS, DU SECRETARIAT DU FEM ET DES ORGANISMES D'EXECUTION (PNUD, PNUE, ONUDI ET BANQUE MONDIALE) SUR LES ACTIVITES DE LEURS ORGANISMES DANS LES PAYS BENEFICIAIRES DE LEUR ASSISTANCE

18. Des représentants du FEM ont informé le Comité des progrès accomplis dans les activités déployées par le FEM pour aider les Parties à appliquer le Protocole. Ils ont signalé une étude globale, entreprise en liaison avec la Division de la technologie, de l'industrie et de l'économie du PNUE, sur les tendances de la production et de la consommation des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, afin d'évaluer la contribution des projets parrainés par le FEM au respect du Protocole dans les pays à économie en transition. Cette étude était axée sur l'identification des progrès accomplis à ce jour en même temps que des problèmes persistants, sur le comblement des lacunes persistant dans les données; et sur la clarification de repères futurs pour l'achèvement du processus d'élimination progressive. Un rapport intérimaire était à présent disponible, et le FEM a été invité à présenter les résultats finals de cette enquête à la onzième réunion des Parties.

19. Le représentant du PNUD a informé le Comité que cet organisme exécutait des projets de renforcement institutionnel dans 22 pays, dont quatre très grands pays où les niveaux de consommation des substances qui appauvrissent la couche d'ozone étaient élevés. Il avait le plaisir de signaler que tous les pays où le PNUD exécutait des projets avaient présenté des données conformément à leurs obligations.

20. Le représentant du PNUE a signalé que cet organisme avait des projets en cours d'exécution dans 64 pays, qui avaient tous une faible consommation en volume. Des activités débuteraient dans 15 autres pays lorsque leurs programmes nationaux respectifs seraient mis au point. En présentant un rapport sur les activités du PNUE, ce représentant a appelé l'attention sur son rôle dans la promotion de réseaux régionaux, y compris l'organisation d'ateliers régionaux. Ces ateliers facilitaient les comparaisons régionales concernant l'application des mesures d'élimination progressive et assuraient la promotion de techniques améliorées de collecte de données, qui constituaient une condition préalable pour présenter des données fiables.

21. Le représentant de l'ONUDI a informé la réunion que son organisation exécutait des projets de renforcement institutionnel dans six pays. Il a signalé qu'un bureau national de l'ozone avait récemment été créé en Bosnie, ce qui devrait faciliter la communication de données. Il a également signalé que les données pertinentes de la Yougoslavie avaient été fournies dans le rapport sur son programme national et seraient transmises incessamment. Ce représentant a demandé que l'on continue à prêter attention à l'importante question des discordances entre les données communiquées au Secrétariat en vertu de l'article 7 et les propres estimations de l'ONUDI sur les quantités effectives de substances qui appauvrissent la couche d'ozone consommées et/ou éliminées dans tel ou tel pays.

22. Le représentant de la Banque mondiale a signalé des progrès satisfaisants dans l'exécution de projets au Bélarus, en République tchèque, en Russie et en Ukraine. Il a noté que la plupart de ces projets seraient achevés l'année suivante, y compris l'initiative spéciale pour éliminer la production de substances qui appauvrissent la couche d'ozone en Russie pour l'an 2000.

23. Le représentant du secrétariat du Fonds multilatéral a signalé que jusqu'en mars 1999 le Comité exécutif du Fonds avait approuvé plus de 2 700 projets, qui une fois achevés permettraient d'éliminer 119 000 tonnes de la consommation des substances qui appauvrissent la couche d'ozone et 42 000 tonnes de leur production dont 115 Parties relevant de l'article 5. Grâce à ces projets, environ 90 000 tonnes de substances avaient déjà été éliminées en décembre 1998. Ce représentant a aussi informé le Comité qu'à ce jour le Fonds multilatéral avait recueilli plus de 878 millions de dollars de contributions.

VII. QUESTIONS DIVERSES

24. Le représentant du PNUE a rappelé au Comité que beaucoup de petits Etats insulaires en développement étaient de très faibles consommateurs de substances qui appauvrissent la couche d'ozone, et que dans leurs ordres du jour nationaux respectifs d'autres questions environnementales, comme les changements climatiques, bénéficiaient généralement d'une priorité plus élevée. Ce facteur pouvait aider à expliquer pourquoi des problèmes s'étaient posés à plusieurs de ces nations pour communiquer leurs données. Ce représentant avait le plaisir d'informer le Comité que le PNUE, en collaboration avec le Secrétariat et le Gouvernement néo-zélandais, organisait une réunion consultative avec des représentants de ces Etats pour étudier des moyens de renforcer leurs programmes nationaux et leurs mécanismes de communication de données sur l'ozone.

25. Le Président a appelé l'attention de la réunion sur le problème persistant de l'importation illicite de substances qui appauvrissent la couche d'ozone, et rappelé le paragraphe 2 de la décision IX/8 de la neuvième réunion des Parties, où il était demandé à toutes les Parties d'indiquer une personne à contacter pour centraliser les informations sur les systèmes nationaux d'autorisations. Il a proposé que le Comité recommande à toutes les Parties d'appliquer cette décision, qui faciliterait l'échange rapide de renseignements entre des Parties qui soupçonnaient des expéditions illicites. Le Comité a également convenu que toutes les Parties devraient être priées instamment de ratifier l'Amendement de Montréal au Protocole de Montréal, dont une des dispositions visait à établir des systèmes d'autorisations pour contrôler l'importation et l'exportation de substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

26. Le représentant de la Banque mondiale a signalé que des progrès importants avaient été accomplis dans le projet concernant le secteur de la production de halons en Chine. Il y avait eu notamment une baisse de 32,6 % de la production de halon-1211 entre 1997 et 1998. Ce représentant a également signalé que le Comité exécutif avait approuvé le premier projet d'arrêt de la production en Chine et qu'une stratégie avait à présent été mise au point dans ce pays pour éliminer la production de CFC, qui représentait 42 % de la production mondiale actuelle.

27. Le représentant du PNUE a appelé l'attention sur le fardeau qu'imposaient à un certain nombre d'organismes leurs diverses obligations en matière de communication de données. Il a suggéré qu'une harmonisation de ces obligations allégerait considérablement ce fardeau et atténuerait ensuite l'incidence de la communication tardive ou peu fiable de données. Beaucoup de représentants ont reconnu la gêne qu'imposait ce fardeau et demandé que toutes les mesures possibles soient prises pour l'alléger.

28. Le Secrétariat a signalé qu'en collaboration avec le secrétariat du Fonds multilatéral l'identification de moyens d'harmoniser les obligations en matière de communication de données avait déjà été étudiée en profondeur. Cependant, étant donné que les obligations respectives étaient fondamentalement différentes, une harmonisation n'était possible que dans une mesure limitée. Le représentant du Fonds multilatéral a souligné que le secrétariat du Fonds avait déjà introduit l'utilisation de méthodes électroniques de communication de données, dont on pouvait espérer qu'elles en allégeraient le fardeau tout en améliorant la qualité des données.

VIII. CLOTURE DE LA REUNION

29. Après un échange habituel de félicitations et de remerciements, le Président a prononcé la clôture de la vingt-deuxième réunion du Comité d'application le lundi 14 juin 1999 à 16 h 30.

Annexe

LISTE DES PARTICIPANTS

MEMBRES DU COMITE D'APPLICATION

ANTIGUA-ET-BARBUDA

S. E. Dr. John W. Ashe
 Ambassadeur/Représentant permanent adjoint
 Mission permanente d'Antigua-et-Barbuda
 auprès de l'Organisation des Nations Unies
 610 5ème Avenue, Suite 311
 New York, N.Y. 10020
 Téléphone : (1 212) 541 4117
 Télécopie : (1 212) 757 1607
 Courrier électronique : jashe@un.int

ARABIE SAOUDITE

Mohammed S. Al Sahafi
 Chef du Groupe de la qualité de l'air
 et Coordonnateur du Groupe de l'ozone
 B.P. 6049
 Jeddah 21452
 Téléphone : (966 2) 651 23 12
 Télécopie : (966 2) 651 78 32

BOLIVIE

M. Alex Suarez Irusta
 Coordonnateur
 Commission gouvernementale de l'ozone
 Vice-Ministère de l'environnement,
 des ressources naturelles
 et du développement forestier
 Ministère du développement durable
 et de la planification
 Av. arce 2147
 La Paz, Bolivie
 Téléphone : (591 2) 376944/377968
 Télécopie : (591 2) 376234
 Courrier électronique :
 vdsma@coord.rds.org.bo

ETATS-UNIS D'AMERIQUE

M. Tom Land
 Bureau des programmes atmosphériques
 Division de la protection de la stratosphère
 Environmental Protection Agency
 401 M Street, SW
 (6205J)
 Washington, DC 20460
 Etats-Unis d'Amérique
 Téléphone : (1 202) 564 9185
 Télécopie : (1 202) 565 2093
 Courrier électronique :
 land.tom@epamail.epa.gov

M. James Traweek
 Responsable des affaires internationales
 OES/EGC
 Département d'Etat
 2201 C Street, NW
 Washington DC 20520-7818
 Etats-Unis d'Amérique
 Téléphone : (1 202) 647 3934
 Télécopie : (1 202) 647 0191

KENYA

M. M. M. Hussein
 Conseiller
 Mission permanente du Kenya auprès de
 l'Organisation des Nations Unies à Genève
 1-2 Avenue de la Paix
 1202 Genève
 Téléphone : (41 22) 906 4050

LETTONIE

M. Armands Plate
Chef de la Division de la technologie
Département de la protection de
l'environnement
Ministère de la protection de l'environnement
et du développement régional
Peldu iela 25, Riga LV-1494
Lettonie
Téléphone : (371) 7026470/7026509
Télécopie : (371) 7820442
Courrier électronique : plate@varam.gov.lv

MALI

Dr. Mamadou Iam Diallo
Centre de liaison national pour l'ozone
Bureau Ozone
B.P. 3052
Bamako
Mali
Téléphone : (223) 219 085
Télécopie : (223)216 698
Courrier électronique :
diallo.cnrst@spider.toolnet.org

PAKISTAN

M. Mehboob Elahi
Directeur général (Environnement)
Ministère de l'environnement, de
l'administration locale et du
développement rural
8ème étage, Bâtiment UBL, Avenue Jinnah
Islamabad
Pakistan
Téléphone : (92 51) 9201145
Télécopie : (92 51) 9202211
Courrier électronique :
mehboob@isb.compul.com

POLOGNE

M. Ryszard Purski
Ministère de la protection de l'environnement
des ressources naturelles et de la foresterie
Département de la protection de
l'environnement
00-922 Varsovie, 52/54 Wawelska Street
Pologne
Téléphone : (48 22) 825 4560
Télécopie : (48 22) 825 3972
Courrier électronique :
RPURSKI@MOS.GOV.PL

ROYAUME-UNI

Mme Maria Nolan
Division de l'atmosphère mondiale
Département de l'environnement, des
transports et des régions
3/A3 Ashdow House
123 Victoria Street
Londres SW 1E 6DE
Royaume-Uni
Téléphone : (44 0171) 890 5215
Télécopie : (44 0171) 890 5219
Courrier électronique :
Maria.Nolan@detr.gsi.gov.uk

M. Phil Callaghan
Division de l'atmosphère mondiale
Département de l'environnement, des
transports et des régions
3/A3 Ashdow House
123 Victoria Street
Londres SW 1E 6DE
Royaume-Uni
Téléphone : (44 0171) 890 5236
Télécopie : (44 0171) 890 5219
Courrier électronique :
Philip_Callaghan@detr.Gsi.Gov.uk

ORGANISATIONS

PNUE/TIE

M. Rajendra M. Shende
 Chef du Groupe énergie et OzoneAction
 Division de la technologie, de l'industrie
 et de l'économie
 Groupe énergie et OzoneAction
 Tour Mirabeau
 39-43 quai André Citroën
 75739 Paris, Cedex 15
 France
 Téléphone : (33 1) 4437 1459
 Télécopie : (33 1) 4437 1474
 Courrier électronique : rmshende@unep.fr

Mme Gladys Hernandez
 Responsable de programme
 UNEP TIE
 Tour Mirabeau
 39-43 quai André Citroën
 75739 Paris, Cedex 15
 France
 Téléphone : (33 1) 4437 1454
 Télécopie : (33 1) 4437 1474
 Courrier électronique : ghernandez@unep.fr

PNUD

M. Frank J.P. Pinto
 Conseiller technique principal
 Groupe du Protocole de
 Montréal/EAP/SEED/BDP
 Programme des Nations Unies pour le
 développement
 304 East 45th Street, Room FF-9116
 New York, NY 10017
 Etats-Unis d'Amérique
 Téléphone : (1-212) 906 5042
 Télécopie : (1-212) 906 6947
 Courrier électronique : frank.pinto@undp.org

M. William Kwan
 Coordonnateur régional de programme
 Groupe du Protocole de Montréal EAP/SEED
 Programme des Nations Unies pour le
 développement
 304 East 45th Street, Room FF-9122
 New York, NY 10017
 Etats-Unis d'Amérique
 Téléphone : (1-212) 906-6230
 Télécopie : (1 212) 906 6947
 Courrier électronique :
 william.kwan@undp.org

ONUUDI

M. Sidi M. Si Ahmed
 Directeur p.i.
 Service du Protocole de Montréal
 Division des secteurs industriel et de
 l'environnement
 Organisation des Nations Unies pour le
 développement industriel (ONUUDI)
 Centre international de Vienne
 B.P. 300, A-1400, Wien, Vienne
 Autriche
 Téléphone : (43 1) 260 263782/3654
 Télécopie : (43 1) 260 26804
 Courrier électronique : ssi-ahmed@unido.org

BANQUE MONDIALE

M. Steve Gorman
Chef de groupe
Département de l'environnement
Groupe des opérations du Protocole de
Montréal
Banque mondiale
1818 H St. NW
Washington D.C. 20433
Etats-Unis d'Amérique
Téléphone : (1 202) 473 5865
Télécopie : (1 202) 522 3258
Courrier électronique :
sgorman@worldbank.org

M. Erik Pedersen
Conseiller technique
Département de l'environnement
Groupe du Protocole de Montréal
Banque mondiale
1818 H St. NW
Washington D.C. 20433
Etats-Unis d'Amérique
Téléphone : (1 202) 473 5877
Télécopie : (1 202) 522 3258
Courrier électronique :
epdersen@worldbank.org

SECRETARIAT DU FONDS MULTILATERAL

M. Eduardo Garnem
Responsable de l'élaboration des projets
Secrétariat du Fonds multilatéral
1800 McGill College Avenue
27th Floor, Montreal Trust Building
Montréal, Québec
Canada H3A 3J6
Téléphone : (1-514) 282 1122
Télécopie : (1-514) 282 0068
Courrier électronique : egarnem@unmfs.org

FONDS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL

M. Frank Rittner
Directeur des programmes de l'ozone
Fonds pour l'environnement mondial
1818 H St. NW
Washington DC 20433
Etats-Unis d'Amérique
Téléphone : (1-202) 458 5044
Télécopie : (1-202) 522 3240/3245

M. Sebastian Obethuer
Consultant
Ecologic
Friedrichstr 165
10117 Berlin
Allemagne
Téléphone : (49-30) 2265 1135
Télécopie : (49-30) 2265 1136
Courrier électronique : obethuer@ecologic.de

GROUPE DE L'EVALUATION TECHNIQUE ET ECONOMIQUE

M. László Dobó
Expert principal
Consultant auprès du Ministère de
l'environnement de Hongrie
1011 Budapest
Fő utca 44-50
Hongrie
Téléphone : (36 1) 457 35 65
Télécopie : (36 1) 201 30 56
Courrier électronique :
toth.robert@ktm.dom2.ktm.hu

M. Michael Graber
Secrétaire exécutif adjoint
Secrétariat de l'ozone
Téléphone : (254 2) 623855
Télécopie : (254 2) 623919/3601
Courrier électronique :
Michael.Graber@unep.org

M. Gilbert M. Bankobeza
Juriste
Secrétariat de l'ozone
Téléphone : (254 2) 623854
Télécopie : (254 2) 623913/3601
Courrier électronique :
Gilly.Bankobeza@unep.org
